

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 juillet 2019

Délibération n°2019-26 portant désignation du représentant de l'École normale supérieure pour siéger au conseil d'administration de l'ENS Lyon

- Vu** l'article L. 716-1 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

M. Marc Mézard est désigné comme représentant de l'École normale supérieure pour siéger au conseil d'administration de l'ENS Lyon.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 21	Pour : 24
Procurations : 5	Contre : 0
Votants : 26	Abstention(s) : 2

Fait à Paris, le 3 juillet 2019

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

Mise en ligne le : 3 juillet 2019